



KVABB
CRECCB

MÉMORANDUM

2024

KVABB - CRECCB

BOULEVARD BISCHOFFSHEIM 33 – 1000 BRUXELLES – 0900 10 465 INFO@KVABB.ORG



KVABB
CRECCB

MÉMORANDUM KVABB – CRECCB 2024

La CRECCB est une **association professionnelle** à caractère familial qui protège et défend les intérêts de ses membres. La profession numérique est de plus en plus considérée de manière péjorative ou même ciblée par l'administration du SPF Finances. Ces dernières années, il n'y a plus de coopération mais une circulation à sens unique. La charge administrative des entrepreneurs est en grande partie transférée à leur comptable. Mais cette situation est devenue insoutenable. La charge administrative doit diminuer et la perspective du professionnel du chiffre doit augmenter si nous voulons nous débarrasser de l'appellation "**profession à goulot d'étranglement**". La pression qui pèse actuellement sur chaque professionnel du chiffre est telle que le risque d'épuisement professionnel a été décuplé, ce qui entraîne une pénurie encore plus grande de personnel disponible dans le secteur.

LA CHARGE ADMINISTRATIVE DOIT DIMINUER ET LE POINT DE VUE DU PROFESSIONNEL DU CHIFFRE DOIT AUGMENTER SI NOUS VOULONS NOUS DÉBARRASSER DU GOULOT D'ÉTRANGLEMENT QUE CONSTITUE LA PROFESSION DES TITRES!

La CRECCB et les (petits) cabinets comptables comptent sur les hommes politiques pour changer cette situation. Toutefois, ce commentaire s'impose : "Une enquête récente menée par le SNI montre que les **relations entre le monde des affaires et la politique** sont tombées bien en dessous de zéro. **83 %** des personnes interrogées ont indiqué qu'elles **ne** se sentaient **pas soutenues** par la politique fédérale. Au niveau régional, les résultats sont à peine meilleurs en Flandre (78 % de perception négative), mais bien pires à Bruxelles et en Wallonie (86 %)."

Les comptables, les experts-comptables et les conseillers fiscaux sont également confrontés à des évolutions sociales. Ce faisant, ils ont besoin de ressources pour s'adapter rapidement à un monde en mutation. Dans ce contexte, les experts-comptables et les conseillers fiscaux doivent être protégés en ce qui concerne la "**confidentialité des conseils**" s'ils agissent dans le cadre d'un contrat de travail ou d'un lien de subordination, afin de garantir des conditions de concurrence équitables avec les autres professions libérales. Les comptables et les conseillers fiscaux devraient également être autorisés à agir au nom de leurs clients dans les litiges fiscaux.

1. SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET RÉDUCTION DES CHARGES ADMINISTRATIVES

Les élections approchent à grands pas, et plus elles approchent, plus les promesses de simplification administrative et de réduction des charges administratives se multiplient. Or, à chaque fois, les analystes concluent que la charge administrative ne cesse de s'alourdir. Nous pensons ici à l'ajout d'annexes supplémentaires à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, à la mise à jour de l'application UBO... et à de nombreux autres exemples. Nous devons créer un cadre administratif plus simple, plus transparent, plus numérique et conçu dans l'intérêt des citoyens. Page | 2

Le problème de l'augmentation des obligations administratives, qu'elles soient numériques ou sur papier, touche tous les secteurs de notre économie : agriculture, transport, hôtellerie, commerce de détail, comptabilité, professions libérales... N'entendons-nous pas toujours ce cri ? Tous les secteurs **gémissent** sous la **pression administrative**. Bref, tout le monde croule sous les paparases.

-
- *Forme approfondie d'introduction de nouvelles règles et réglementations*
 - *Réduire efficacement la pression administrative*
 - *Créer un cadre administratif simple, plus transparent, numérique et axé sur les citoyens*
 - *Octroi automatique de mesures de soutien*
-

Les professionnels du chiffre sont chargés de l'audit de leurs clients. Ce sont des tâches qui ne leur incombaient pas à l'origine. Aujourd'hui, ils sont responsables de tout et sont sanctionnés par leur institut. Bientôt, les clients se verront **facturer** davantage de **tâches administratives pour l'État** que de **travaux comptables et fiscaux**.

C'est pourquoi la CRECCB plaide délibérément en faveur d'une **forme approfondie d'introduction de nouvelles lois**. Si celles-ci n'apportent aucune amélioration et/ou n'impliquent pas de simplification administrative, elles ne peuvent pas être votées. Il y a également beaucoup d'anciennes lois qui pourraient être supprimées en toute sécurité. Nous pensons qu'il faut également se pencher sur cette question. Nous devrions également examiner l'**impact** de certaines nouvelles règles afin de ne pas devoir procéder à des ajustements constants. Nous constatons qu'il y a encore beaucoup de travail à faire pour que les nouvelles lois et réglementations soient adaptées aux PME. Limiter autant que possible le nombre de nouvelles mesures fiscales et regrouper autant que possible les nouvelles mesures, afin que les entrepreneurs puissent déployer une vision pluriannuelle et penser et planifier à long terme.

En ce qui concerne les primes et les mesures de soutien des autorités fédérales ou régionales, nous voyons une réduction significative de la charge de travail des indépendants et des professions numériques si ces **mesures de soutien étaient accordées automatiquement**. En tout état de cause, les autorités concernées disposent de suffisamment d'informations pour permettre un octroi automatique. Les indépendants ou leurs comptables doivent parfois fournir des pages d'informations, alors que celles-ci se trouvent déjà dans les bases de données des autorités. Beaucoup d'entreprises n'obtiennent pas la prime ou l'aide à laquelle elles ont droit. Nous préférons inverser les procédures de demande et faire en sorte que le gouvernement fasse l'exercice. Les administrations peuvent parfaitement, sans autre formalité, accorder les mesures

Un autre problème que nous aimerions voir résolu est celui de l'**accessibilité** des fonctionnaires de l'administration des SPF finances. Les professionnels du chiffre se plaignent de ne plus avoir de points de contact directs lorsqu'ils ont des questions sur un dossier particulier. Les fonctionnaires sont très difficiles à joindre et il n'est plus possible de les appeler ou de leur envoyer un courriel directement. Le centre d'appel est surchargé à toute heure de la journée. Cela génère de la frustration chez les nombreuses personnes qui composent le numéro, qui perdent souvent un temps précieux et prennent du retard dans leurs demandes. Un service public doit être au service des citoyens et de leurs comptables. Après tout, c'est ce que signifie la **prestation de services**. Les contribuables méritent des services fiables et accessibles. Pour offrir ce service aux comptables, il convient de créer un **accès professionnel** pour les comptables, où les fonctionnaires du SPF Finances peuvent aider les comptables dans leurs tâches quotidiennes et où les fonctionnaires sont parfaitement joignables via MyMinFin, par téléphone et par courrier électronique. L'objectif doit être de restaurer la confiance des contribuables dans le gouvernement.

Rétablir le contact direct avec les fonctionnaires aux différents niveaux de l'administration et créer un accès privilégié pour les professionnels du chiffre et les indépendants.

Actuellement, les administrations des ministères, des régions, des provinces et des communautés ne sont pas accessibles au public, sauf par l'accès à des numéros centraux sans possibilité d'accès au gestionnaire de dossier. Au ministère des finances, les contrôleurs ne peuvent pas avoir de contact avec les comptables, il est interdit en interne de communiquer les numéros de téléphone et les adresses e-mails. Il est donc impossible d'obtenir un avis ou une solution sur un problème spécifique. Ce phénomène se produit à tous les niveaux et dans toutes les structures de l'État, les régions, les provinces et pour toutes les professions.

Chaque comptable professionnel et chaque indépendant doit avoir un interlocuteur direct et responsable (capable de donner une réponse, une solution, une décision) par département des différents ministères, régions, communautés, provinces sur la base des mandats du comptable professionnel ou de l'indépendant. Le fonctionnement des pouvoirs publics doit s'adapter aux personnes (citoyens et indépendants) et non l'inverse. Si un professionnel du chiffre a un mandat TVA pour un client, il doit avoir une personne de contact pour ce client et pouvoir lui demander des informations, s'adresser directement à lui suite à un contrôle, à des modifications législatives ou à des problèmes particuliers, etc. Cette personne de contact doit être en mesure de donner une réponse immédiate ou très rapide qui ne puisse plus être contestée.

En outre, le gouvernement devrait communiquer de manière transparente sur les différentes procédures fiscales, les différents mandats dont les mandataires ont besoin pour mener à bien leur mission. Le système des mandats peut être étendu sans risque à toutes les autres administrations : notamment les registres du commerce, la banque nationale, les portails fiscaux fédéraux, la BCE, l'ONSS, etc....

-
- *Ne pas introduire de système de sanctions automatiques, mais conserver les rappels*
 - *Accessibilité du SPF Finances*
 - *Optimiser les services*
 - *Une communication plus transparente*
-

La **numérisation** accroît la distance avec le gouvernement et l'administration publique. Les technologies numériques peuvent alléger la charge administrative et accélérer l'administration générale et la communication. L'entrepreneur doit pouvoir continuer à contacter l'auditeur, que ce soit par l'intermédiaire de l'expert-comptable ou non. Cela favoriserait l'aspect humain entre les deux parties. En tout état de cause, la numérisation ne doit jamais signifier la perte de l'aspect humain. La numérisation de l'administration a davantage porté sur l'optimisation du fonctionnement interne, et pas du tout sur l'optimisation de l'expérience utilisateur du contribuable ou du comptable. Il en résulte un (trop) grand nombre d'applications qui, en outre, ne communiquent pas entre elles ou communiquent difficilement. La transparence et l'exhaustivité sont donc difficiles à trouver. Dans ce cas, le **principe de l'unicité** ne serait pas déplacé. En d'autres termes, le contribuable ne doit fournir les données qu'une seule fois, au lieu de les fournir plusieurs fois à différentes autorités.

*LA NUMERISATION:
L'INTRODUCTION DU
PRINCIPE DE L'UNICITÉ*

Les indépendants sont de plus en plus confrontés à toutes sortes de nouvelles obligations et de contrôles. Pour répondre à ces différentes exigences, ils se tournent vers leur professionnel du chiffre, tout simplement parce que les fonctionnaires ne sont plus là pour aider et assister les indépendants. Il n'est pas rare que les documents reçus soient incorrects et ce, en raison d'un **manque de dialogue** entre les différentes autorités. Elles ne peuvent pas échanger de données sur la base de la législation GDPR. Celle-ci a été introduite sur l'insistance de l'Europe, sans tenir compte des conséquences sur l'organisation des différentes administrations.

Les relations entre l'administration et les contribuables sont de plus en plus déséquilibrées, les pouvoirs de l'administration s'accroissant et les droits des contribuables se réduisant. Il est grand temps de rétablir l'équilibre et de revenir à une **relation de confiance** entre l'administration, les contribuables et leurs représentants.

Coffre-fort numérique MyMinFin: Les professionnels du chiffre, ainsi que les entrepreneurs et les citoyens, se plaignent du mauvais fonctionnement du coffre-fort numérique MyMinFin. Tous les documents déjà soumis ne peuvent être retrouvés dans le système. Les contribuables ont droit à un aperçu complet de leur situation fiscale, y compris tous les documents soumis, les demandes de renseignements et les réponses correspondantes. Ces données sont également cruciales pour le comptable. Il doit pouvoir se fier à 100 % aux données présentes dans MyMinFin. Si des documents manquent, cela peut conduire à des déclarations incorrectes. Le fait que toutes les informations ne soient pas toujours disponibles indique une **gestion négligente** de ces données importantes. En toute sécurité, les contribuables peuvent bénéficier d'une plus grande transparence sur l'ensemble de leurs obligations fiscales et de leurs avoirs.

D'une part, nous pouvons nous féliciter de l'introduction de l'obligation de **facturation électronique**. Cette obligation, lorsqu'elle sera pleinement mise en œuvre, entraînera une simplification administrative et une réduction des coûts considérables. La directive européenne sur la facturation électronique, adoptée par le Parlement européen, est le moteur de cette évolution.

Néanmoins, nous devons garder à l'esprit que cette directive doit rester réalisable pour les entrepreneurs et les PME et qu'elle ne doit pas imposer de coûts et de charges administratives

supplémentaires. La numérisation est en constante évolution et les gouvernements doivent continuer à s'y intéresser, à la fois par le biais de nouveaux outils et de campagnes de sensibilisation. La poursuite de l'engagement en faveur de la numérisation est une évolution que nous devons soutenir, car le ralentissement de la croissance numérique a un impact direct sur la croissance globale. **La facturation électronique** va une fois de plus changer fondamentalement la profession et le travail des indépendants. Bien que les avantages soient réels, les autorités devraient aider humainement tous les indépendants en mettant la facturation électronique à leur disposition à un prix abordable. Ce faisant, elles devraient prévoir des déductions fiscales substantielles pour les frais encourus pour les différents investissements réalisés pour la mise en place de la facturation électronique.



Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent, il y a également beaucoup à faire. La charge administrative découlant de la **législation anti-blanchiment et de la lutte contre la fraude** doit être rendue plus efficace tout en étant moins contraignante sur le plan administratif. Il faut travailler à une application plus différenciée en fonction des risques et de la taille des entreprises couvertes par ces réglementations. Pour ce faire, un registre des personnes politiquement exposées et des personnes soumises à des sanctions économiques et financières devrait être mis à la disposition des contribuables et des autorités chargées de la lutte contre le blanchiment de capitaux (UE). Cela comprendrait un accès privilégié (pour les professionnels du numérique) au registre des personnes qui ne sont plus autorisées à gérer des actifs en vertu de la législation anti-blanchiment.

E-Greffe doit être développé davantage. La publication d'un acte au Journal officiel prend beaucoup de temps et de papier, tant pour le numériseur que pour le greffe. À l'heure de la numérisation, il est impératif qu'E-Greffe remplace les gros volumes de papier.

- *Le coffre-fort numérique MyMinFin doit être géré avec plus de prudence*
- *Poursuivre le développement de la facturation électronique*
- *Simplifier l'administration des lois anti-blanchiment*
- *Poursuivre le déploiement d'E-Greffe*

2. LA PROFESSION DE GOULOT D'ÉTRANGLEMENT SOUS LA LOUPE

Le monde de la comptabilité souffre d'une **pénurie de main-d'œuvre**. Lorsque les chefs d'entreprise cherchent du personnel supplémentaire pour renforcer leurs équipes, ils sont assurés de se heurter à un mur. Ce n'est pas pour rien que la profession de comptable et/ou de conseiller fiscal figure dans le top 5 des professions à goulot d'étranglement. Nous devons nous efforcer de créer une profession plus flexible, moderne, tournée vers l'avenir et au service de la société.

Page | 7

Les différents gouvernements ont un rôle important à jouer à cet égard. La profession doit être revalorisée et davantage de jeunes doivent être (mieux) formés. La profession de comptable n'est pas vraiment une profession "sexy", mais en Belgique, nous devrions maintenant être en mesure de faire face nous-mêmes aux besoins économiques du pays. Certains emplois ont été créés au cours de la période 2020-2022, mais il y a peu de preuves de cela dans le secteur de la comptabilité. Nous ne devons pas non plus perdre de vue l'importance d'avoir des enseignants et des professeurs bien formés. Les enseignants ne doivent à aucun moment perdre le contact avec la pratique. L'objectif est donc de disposer d'enseignants et de professeurs bien formés, en **prise** avec le terrain, qui préparent les jeunes à un marché du travail exigeant.

Les modifications constantes des lois fiscales, qui les rendent difficiles à comprendre (par exemple les droits d'auteur), rendent difficile le conseil à long terme aux clients. Les diverses obligations auxquelles les experts-comptables doivent se conformer et les sanctions spéciales qui peuvent en résulter dissuadent de nombreux jeunes. Nous devons donc veiller à ce que les comptables et les experts-comptables agréés puissent **travailler dans un environnement stable et donner des conseils fiables à court et à long terme**. Le ministre des finances ne peut plus interpréter les lois à des fins de taxation agressive, en condamnant systématiquement les comptables à des amendes en tant que fraudeurs. La législation actuelle prévoit des amendes systématiques et immédiates, sans aucun rappel. Depuis des années, le problème majeur est que les délais de dépôt sont trop courts, compte tenu de la multiplicité et de l'étendue des tâches d'un expert-comptable.

L'**emploi flexible** (Flexi-job) au sein d'un cabinet comptable devrait être autorisé. L'emploi flexible a été créé par le gouvernement pour alléger la charge de travail et absorber les pics.

Les comptables retraités qui souhaitent encore gagner un peu d'argent peuvent alors facilement intervenir pour répondre aux besoins, temporaires ou non. Le gouvernement doit s'atteler d'urgence à l'**élimination du goulot d'étranglement que constitue la profession**, sous peine de provoquer un désastre économique. Les petits cabinets comptables croulent sous la charge de travail, le nombre incalculable de (nouvelles) règles et réglementations et une pénurie importante de personnel. Si le secteur devait perdre ces petits bureaux comptables, des milliers

PENURIE DE MAIN-
D'OEUVRE ET GOULETS
D'ÉTRANGLEMENT
PROFESSIONNELS
CONNEXION DOMAINE DE
TRAVAIL
FLEXI-JOBS
L'INTRODUCTION DU
PRINCIPE DE L'UNICITÉ

d'indépendants se retrouveraient sans comptable, ce qui constituerait un désastre économique pour la Flandre et l'ensemble de la Belgique.



Autrefois, les employeurs pouvaient embaucher quelqu'un avec une "période d'essai" afin de voir ce que l'employé avait à offrir. D'un point de vue économique, il serait bon que la période d'essai soit à nouveau possible.

En outre, les nouveaux arrivants devraient être mieux formés dans une profession qui fait l'objet d'un goulet d'étranglement. Cela est bénéfique à la fois pour le nouvel arrivant, qui peut ainsi entrer sur le marché du travail, et pour l'employeur, qui peut plus facilement pourvoir un poste vacant avec du personnel qualifié. Les professions à goulet d'étranglement devraient pouvoir présenter une incitation financière lorsqu'elles attirent de nouveaux employés. Dans ce cas, le gouvernement pourrait accorder des réductions de charges qui, à leur tour, se répercuteraient sur le salaire net de l'employé. Il s'agit là d'une solution gagnante à la fois pour l'employé et pour l'employeur.

3. FISCALITE

Le **droit fiscal belge** a évolué de manière spectaculaire ces dernières années : les règles sont de plus en plus nombreuses, elles évoluent de plus en plus vite, elles sont de plus en plus isolées et déconnectées les unes des autres, perdant ainsi leur cohésion d'ensemble. La fiscalité est devenue trop **complexe**. Nous tenons à souligner ici la nécessité d'améliorer la formation des fonctionnaires du SPF Finances. Cela leur permettra de mieux mettre en œuvre et appliquer les réglementations complexes. Cela est nécessaire pour appliquer correctement le nombre toujours croissant de lois et de règlements lors des contrôles fiscaux et des évaluations générales.

Chaque gouvernement réduit les déductions fiscales pour les indépendants et les entrepreneurs dans différents domaines. La conséquence immédiate est une augmentation de la charge fiscale globale des entreprises. La taxation des voitures et la taxation de la mobilité en sont un bon exemple. Les entreprises sont encouragées à investir dans des voitures hybrides, voire entièrement électriques, mais ces coûts supplémentaires ne sont pas compensés par d'autres déductions. Cela signifie que la charge fiscale globale des entreprises augmente.

Pour un meilleur environnement fiscal, il est préférable d'éliminer les subventions aux entreprises ou au moins de les réduire. La manière la plus équitable d'encourager l'esprit d'entreprise et l'emploi pour tous est de procéder à une réduction générale des impôts plutôt que d'accorder des subventions à une catégorie particulière.



La déduction de 8 % des investissements pendant deux ans est trop courte pour les entreprises qui réalisent un investissement important. Cette période devrait être étendue à cinq ans.

Le gouvernement prélève trop d'impôts. Certains impôts devraient pouvoir être déduits des frais professionnels. Dans le système actuel, le gouvernement taxe deux fois, une fois en prélevant l'impôt et une fois en ne rendant pas l'impôt déductible en tant que dépense professionnelle.

-
- *La fiscalité belge TROP COMPLEXE*
 - *Un système fiscal plus simple, plus stable, plus équitable, plus cohérent, plus prévisible et plus équilibré*
 - *Les impôts sur le revenu doivent diminuer*
 - *Les applications gouvernementales doivent être plus performantes et plus stables, en particulier pendant les périodes de pointe*
 - *Meilleure répartition des périodes de soumission et des délais*
-

Nous devrions nous efforcer de mettre en place un système fiscal plus simple, plus stable, plus équitable, plus cohérent, plus prévisible et plus équilibré. Le droit fiscal et la fiscalité belge sont extrêmement complexes. Il n'est donc pas anormal de commettre une erreur fiscale. En fait, la plupart des erreurs fiscales sont commises "non consciemment" ou "non de mauvaise foi". Les sanctions appliquées par l'administration devraient être proportionnelles au nombre de fois où le contrôleur fiscal est intervenu ou a donné des conseils. Cela pourrait facilement se faire par un avertissement, car la sensibilisation et l'éducation sont aussi minimales que la sanction. Avec la numérisation des systèmes, il est facile de passer à des "sanctions automatiques". Cependant, la CRECCB pense que c'est aller trop loin. Il doit rester possible d'appliquer le système des rappels.

Il serait équitable pour le contribuable de rendre déductibles les frais encourus pour remplir la déclaration d'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Le gouvernement et les politiciens n'accordent pas suffisamment d'attention à la fracture numérique qui est apparue entre le gouvernement et les entrepreneurs. Cette fracture numérique doit faire l'objet d'un examen approfondi afin que le gouvernement garantisse des alternatives accessibles à tous.

Ceux qui travaillent doivent gagner plus et disposer de plus d'argent. L'**impôt sur le revenu doit donc baisser**.

Comment faire en sorte que les citoyens et les indépendants paient moins d'impôts?

- Une exonération fiscale totale pour la première tranche d'imposition
- Un élargissement significatif des tranches d'imposition
- Réduction du taux de la dernière tranche d'imposition (impôt maximum = 50 % du revenu)

La CRECCB plaide en général pour que la législation fiscale devienne moins complexe, plus facile à comprendre et donc plus facile à appliquer pour les citoyens, les travailleurs indépendants et les PME.

Logiciels gouvernementaux: La capacité des serveurs pour le dépôt des déclarations d'impôt sur le revenu des personnes physiques (Tax-on-web), d'impôt sur les sociétés (BizTax) et de TVA (Intervat) doit être augmentée et fonctionner de manière plus stable. Le problème de la sous-capacité des serveurs est récurrent chaque année, ce qui fait que les nombreux chercheurs de chiffres essaient en vain de se connecter aux différents systèmes. Lorsque ces systèmes ne fonctionnent pas, il est tout à fait exclu d'imposer des sanctions en cas de retard dans la transmission des données.

Meilleur étalement: depuis plusieurs années, la CRECCB demande un **meilleur étalement des échéances**. Aujourd'hui, toutes les échéances tombent à la même période, ce qui provoque des pics énormes, non seulement dans la charge de travail, mais aussi dans les serveurs du SPF Finances. En outre, une **prolongation automatique** du délai de soumission devrait être accordée lorsque le logiciel informatique de l'administration tombe en panne. Aujourd'hui, nous devons à chaque fois attendre une décision ministérielle. Pour les déclarations complexes, nous demandons une prolongation d'un mois du délai normal. Cela permettrait aux professions numériques de souffler un peu, notamment en raison de la pénurie de personnel due au statut de profession goulot d'étranglement.

Précompte mobilier : les revenus du capital et des biens mobiliers sont soumis à un précompte mobilier. Celui-ci s'élève à 30 % en Belgique, ce qui est déraisonnablement élevé. La moyenne européenne est de 21 % et ne devrait jamais dépasser ces 21 % en Belgique.

La CRECCB continue de faire pression pour que le travail soit réalisable. La pression administrative doit être réduite pour que la profession redevienne viable et attrayante. Le gouvernement doit faire preuve de plus de respect à l'égard des professionnels du chiffre et des indépendants. Nous souhaitons une réduction générale des réglementations inutiles et administrativement lourdes. La numérisation est un fait, mais il est préférable de ne pas créer des situations kafkaïennes absurdes.